

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 14 JANVIER 2025**

Date de la convocation : 07/01/2025 - Date d'affichage : 21/01/2025

N° 2025-01

Approuvé en séance de Conseil Municipal en date du 11 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 14 janvier, dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de Le Jurques en séance publique, sous la présidence de Jean-Yves BRECIN, Maire.

Etaient présents : BRUNET G. (arrivé après le vote de la 4^{ème} délibération), CHIRON L., DUBOSQ J-M., DUCHEMIN J., ENOUF Y., GUILBERT N., HENTRY M., LECHAT M-F., LENOBLE A., VILLIÈRE N., WINTZ M.

Etaient absents : CAUDRELIER CRESTEY L., LEBREDONCHEL H., LECOQ S., MALITOURNE M., RENET J.

Secrétaire de séance : Yanick ENOUF

Rappel de l'ordre du jour :

* Délibérations :

1. Approbation du dernier procès-verbal du conseil municipal
2. Montant des charges, de la salle Le héron "Aux Ateliers Créatifs"
3. Décision modificative du budget 2024
4. Achat de chaises pour les salles des fêtes sur le budget 2025
5. Redevance assainissement
6. Logements écoles : montants des participations
7. Devis complémentaire couverture mairie de Mesnil

* Informations et questions diverses

- Bilan fibre
- Bilan des commissions
- Local des associations Jurques
- Abri bus Mesnil
- Presbytère Mesnil
- Toiture église Mesnil
- Dératisation
- Site Internet

Délibération 2025-01-01 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12/12/2024
--

Monsieur le Maire demande au conseil municipal si le procès-verbal du 12 décembre 2024 fait apparaître des observations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** le procès-verbal du conseil municipal du 12/12/2024

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération 2025-01-02 : Montant des charges de salle Le héron "Aux Ateliers Créatifs"

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la salle Le Héron a été occupée par l'Atelier Créatif de septembre 2023 à décembre 2024, 2 matins par semaine.

Comme nous le pratiquons avec les autres associations, il est proposé de leur demander une participation aux charges électriques d'éclairage et chauffage (100 à 130 € demandé aux associations pour la salle de Jurques).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de fixer à 80 € pour l'année 2024,
- Propose l'installation d'un compteur modulaire secondaire au tableau.

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération 2025-01-03 : Décision modificative du budget 2024

Annulée

Délibération 2025-01-04 : Achat de chaises pour les salles des fêtes sur le budget 2025

Nous avons évoqué l'utilité de remplacer les chaises des salles des fêtes qui deviennent vétustes, estimation pour 200 chaises environ 6 600€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'autoriser le maire à procéder à l'achat des chaises en anticipation du budget, les crédits nécessaires seront prévus au budget 2025.

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

➤ Arrivée de Gilles BRUNET

Délibération 2025-01-05 : Redevance assainissement

La redevance pour l'assainissement collectif est basée sur une part fixe (abonnement) de 30€ par an et d'une part variable basée sur la consommation d'eau facturée par le service gestionnaire du réseau eau potable : 1,95€/m³ pour les consommations à compter de juillet 2024.

Cette part variable incluait la redevance prélevée par l'Agence de l'Eau pour un montant de 0,185€/m³.

Le mode de calcul du prélèvement de l'agence va évoluer en fonction de divers paramètres et ne peut donc plus être clairement établi. Ce prélèvement devra d'ailleurs figurer explicitement sur les factures.

Il est donc proposé de fixer dorénavant le montant de la seule part communale (en 2024 elle représentait 1,765 €).

Le rythme d'inflation augmente les dépenses de fonctionnement de la station et des besoins en ressources financières seront nécessaires pour réaliser à terme des travaux :

- sur le réseau afin de réduire les quantités d'eau claires à traiter,
- à la station elle-même qui devra à terme être améliorée pour répondre au respect des règles de teneur en phosphore des rejets.

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 5% au tarif de la part variable communale à compter du 1^{er} juillet 2025 soit + 0,085 € / m³ portant cette part communale de 1,765 € à 1,85 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** :

- De fixer l'abonnement à 30 € par an à partir du 1^{er} juillet 2025,
- De fixer le tarif de la part communale variable à 1,85 €/m³ plus la part revenant à l'Agence de l'Eau.

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 2

Délibération 2025-01-06 : Logements écoles : montants des participations

Chaque année, le montant mensuel des charges de chauffage imputées aux logements est recalculé sur la base du prix moyen du fioul payé l'année précédente ou en cours (en fonction de la date de délibération). Cette année, nous avons fait livrer 5 386 L de fioul pour 6 283,41 € TTC soit un prix moyen de 1,167 €/L. L'an dernier le prix moyen était de 1,1910 €/L et avait déjà bénéficié d'une baisse de 4.28 % par rapport à 2023.

En appliquant cette nouvelle baisse aux charges de chauffage, celles-ci passeraient de 158,95 €/mois à 155,75 €/mois en 2024.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Approuve cette baisse de 2 %,
- Fixe le montant des charges locatives de chauffage des logements de l'école à 155,75 €/mois à compter du 1^{er} janvier 2025,
- Rappelle que les locataires remboursent leur consommation d'eau sur la base des factures reçues par la commune,
- Demande à Monsieur le Maire d'établir les avenants au contrat de bail correspondants,
- Charge Monsieur le Maire de toutes les démarches afférentes.

Vote pour : 12

contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2025-01-07 : Devis complémentaire couverture mairie de Mesnil

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu une demande de devis complémentaire de la société HARANG car ils ont constaté que la charpente du bardage du pignon est détériorée et doit être remplacée. Le montant du devis s'élève à 3 050 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser le maire à signer ce devis et régler la facture en anticipation du budget investissement,
- Les crédits nécessaires seront prévus à l'article 2131 du budget 2025.

Vote pour : 12

contre : 0

Abstention : 0

Informations et Question diverses

- **Bilan raccordement à la fibre des connections communales**

Auparavant, 3 contrats ADSL pro « ORANGE » pour un total de 210,30 € par mois

Désormais, 3 nouveaux contrats mensuels fibre pro « Orange » (avec 2 n° pour l'école)

- Mairie, 55€ HT

- Ecole, 71€ HT

- Mairie annexe, 55€ HT

- **Bilan des commissions**

Commission bâtiment

Local des associations : il ne reste que la cuisine à finir d'aménager + armoires => occupation prévue après le 25/01.

Voir l'avancement du remplacement des fenêtres du presbytère de LMA => à voir au prochain conseil municipal.

Le changement de prestataire pour la toiture de l'église de LMA est en cours ; les travaux devraient s'engager avant l'été avec l'entreprise PELCERF.

Commission Routes

Demande d'un abri bus à La Faussillière => à faire en régie.

Demande de travaux sur chemin du hameau aux Prêtres => rechargement en grattage de routes à faire en régie.

Lister les panneaux nécessaires pour signaler les directions sur LMA et Jurques.

Préparer la carte des peintures routières à faire réaliser par entreprise.

Travaux d'évacuation de pluvial à la Paillolle => demander un devis d'entreprise.

Les travaux de plateau ralentisseur devant le bar de Jurques sont prévus en février.

Des demandes de chiffrage d'une intervention par entreprise pour l'entretien des espaces verts est en cours et seront présentées au prochain conseil municipal.

Commission cadre de vie

Inauguration de la salle des associations le 25/01 à 15 heures avec les présidents des associations

Vœux du Maire de Dialan le 25 janvier 16 heures à Jurques

Usage possible de l'ancienne épicerie pour accueillir l'Atelier créatif

Présentation de la maquette quasi complétée du site Internet

Réunion de la commission Cadre De Vie le jeudi 30/01 à 19 heures

Commission école

Le réabonnement de l'école à l'ENT pour 3 ans a été validé.

Une proposition de dératisation de l'école a été reçue ; elle sera mise en œuvre si une nouvelle infestation est observée (coût 276€ par an).

Notre candidature à l'appel à projet du SDEC pour les travaux thermiques a été acceptée.

Un devis de l'entreprise FROID PLUS pour remise en état de la pompe à chaleur de la maternelle a été transmis.

Le pot de départ à la retraite de Jean DUPONT, notre ancien agent communal, est fixé avec son accord le 14/03 à 18h à la salle Le Héron.

Les prochaines séances sont fixées au : 11/02 à 19h à Le Mesnil Auzouf.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 21h45.